

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 juillet 2017 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Monsieur Michel Morin.

Poste vacant : #6

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 05**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2017**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Nomination du comité MADA et PFM
 - b) Remboursement d'un cours de Zumba pour blessure : 100.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun dossier à traiter.
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) MAMOT Vs Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
 - b) Autorisation d'une dépense pour refaire une plate-bande du parc : 650.00\$
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat de 2 distributeurs de sacs pour chiens : 280.00\$
 - b) Autorisation d'une dépense pour l'achat d'enseignes de voirie : 775.00\$
 - c) Demande d'aide financière pour plans et devis du rang Ste-Marie segments 3-3 et 3-5
 - d) Ajout de pierre et nivelage de la montée Roy – Travaux avec Venise-en-Québec
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Renouvellement de l'assurance-collective des employés
 - b) Destruction 2014-2017 de certains documents d'archives (conservation non permanente)
 - c) Autorisation d'une dépense pour l'achat de 3 escabeaux au Centre communautaire : 215.00\$
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 35**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-07-114 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-115 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juin 2017. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1700222	Coop des montérégiennes, ripe pour terrain de baseball	20.19\$
C1700223	Jacqueline Sépul, subv. Loisirs soccer et Jiu-Jitsu	75.74\$
C1700224	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	242.08\$
C1700225	Séridesign 3D inc., chandails de baseball	743.60\$
C1700226	Sports aux Puces, T-ball de baseball (2)	98.94\$
C1700227	Marie-Ève Boisvert, frais déplacement - achat pour baseball	65.00\$
C1700228	Bianka Smith-Leclerc, subv. Loisirs soccer, karaté et natation	65.70\$
C1700229	Josée Rochette, frais déplacement - achat pour baseball et fête voisins	65.66\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1700230	Régie incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide, serv. TPI	68.66\$
C1700231	Alain Héту, cellulaire de juin et inspection véhicule SAAQ	173.10\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer.

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1700232	L'Homme et fils inc., peinture, teinture, ampoules pour le parc	328.28\$
C1700233	Robert Monast arrosage, engrais et contrôle mauvaises herbes Centre commun.	143.72\$
C1700234	Serres et Pépinière Champlain, 3 pots de fleurs pour la caserne et le parc	120.21\$
C1700235	Fabrique de Saint-Sébastien, arrosage engrais et fleurs pour l'Église	700.00\$
C1700236	SÉAO-Constructo, document d'appel d'offres pour trottoirs	5.73\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1700237	Éditions Juridiques FD, mise à jour Lois municipales	107.10\$
C1700238	Me Paul-Claude Bérubé, avocats, honoraires à la Cour municipale	661.13\$
C1700239	Papeterie Cowansville inc., chemise à dossier, marqueurs, couvre-documents	85.69\$

C1700240	Coopérative d'informatique municipale, soutien technique fosses septiques	258.69\$
C1700241	Groupe CCL, permis laser violet pour service d'inspection municipale	50.59\$
C1700242	Solution Burotic 360, frais de copies du photocopieur 3 mois	439.64\$

Pour un total de : 4 519.45\$

2017-07-116 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 4 519.45\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Juillet 2017	2 312.83\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Juin 2017	7 650.43\$
L1700058	Hydro-Québec, élect., lumières de rues	671.22\$
L1700059	Hydro-Québec, élect., enseigne numérique	85.40\$
L1700060	Hydro-Québec, élect., caserne et bibliothèque	298.04\$
L1700061	Desjardins services de cartes, goûter MADA et PFM, ens. Rempl. Défibrillateur Luminaire Gloriette, acompte chambres congrès FQM 2017	1 234.65\$
L1700062	MRC Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles juillet 2017	4 886.86\$
L1700063	MRC Haut-Richelieu, quote-part juillet 2017	45 216.65\$
L1700064	Hydro-Québec, élect., centre communautaire	466.69\$
L1700065	Receveur général du Canada, DAS de mai 2017	1 416.36\$
L1700066	Ministère du Revenu du Québec, DAS de mai 2017	3 906.22\$
C1700206	Groupe Environex, analyses d'eau – Mai 2017	124.75\$
C1700207	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	264.38\$
C1700208	Régie intermunicipale en eau potable Henryville-Venise, quote-part Juillet	15 620.00\$
C1700209	Revenu Québec, tiers saisi sur salaire – Juillet 2017	320.94\$
C1700210	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	84.00\$
C1700211	Financière Manuvie, assur. Collective – Juillet 2017	1 497.53\$
C1700212	Centre d'entraide régional d'Henryville, 2 ^e versement contribution annuelle	500.00\$
C1700213	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Juin 2017	2 815.63\$

Pour un total de : 89 372.58\$

Dépenses autorisées par résolution

C1700201	FQM, inscription au congrès 2017 (2017-06-112)	3 130.20\$
C1700202	Artysan Productions, contribution financière 16 ^e exposition (2017-06-100)	50.00\$
C1700203	Comité Fête Nationale Henryville (2017-06-102)	500.00\$
C1700204	La Magie de l'air, montgolfière Fête des voisins (2017-05-072)	931.30\$
C1700205	iBulle, soccer bulle Fête des voisins (2017-05-072)	689.85\$
C1700214	L'Homme et fils, popcorn, barbe à papa Fête des voisins (2017-05-072)	294.86\$
C1700215	André Paris inc., 1 ^{ère} coupe des levées de chemins (2017-05-080)	960.04\$
C1700216	Patricia L'Homme, Mr Freeze et jus Nestle Fête des voisins (2017-05-072)	99.75\$
C1700217	Adams tonte de parterre, tonte des pelouses vers. 1/3 (2015-04-106)	2 491.14\$
C1700218	CMP Mayer inc., casque de pompier (2017-06-103)	336.01\$
C1700219	Manon Donais, frais déplacement congrès ADMQ (2017-05-088)	259.20\$
C1700220	Consultants S.M. inc., support technique capacité USEP (2017-02-030)	4 354.68\$
C1700221	Pneumatique O.C.C., compresseur pour garage municipal (2017-06-108)	1 149.75\$

Pour un total de : 15 246.78\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) NOMINATION DU COMITÉ MADA ET PFM

2017-07-117 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA et PFM pour l'élaboration de la politique municipale des aînés, de la politique familiale et de ses plans d'action MADA et PFM;

QUE le comité soit composé des membres suivants :

- Mme Josée Rochette, secrétariat, adjointe-administrative, coordonnatrice chargée de projet;
- Mme Joance Martin, coordonnatrice chargée de projet;
- Mme Sylvie Laurain, conseillère municipale;
- M. Martin Thibert, maire;
- MMES Pierrette Alix, Hélène Dupuis Lamoureux, M. Yvon Ménard et Mme Hélène Lamoureux, représentants du milieu de vie des aînés;
- MMES Audrey Pelchat, Mélanie Ménard, Patricia L'Homme, Sonya Isabelle, Jessica Longpré, MM René Dulude, Charles Krans et Francis Lamarre, représentants des citoyens;
- M. Frédéric Davignon, citoyen et représentant le CE École;
- Mme Sophia Coulombe, CSSSHRR16 et Mme Linda Duval, formatrice CAMF.

ADOPTÉE.

B) REMBOURSEMENT D'UN COURS DE ZUMBA POUR BLESSURE

2017-07-118 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'inscription au cours de Zumba au montant de 100.00\$ soit remboursée à Mme Frédérique Duval pour cause d'une blessure. ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) MAMOT VS ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricole, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune ;

CONSIDÉRANT QUE via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également, pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale (lire gouvernementale) sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a récemment enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés et ce, jusqu'au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu, le tout méritant d'être souligné et transmis au gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-119 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien rappelle au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

DE CONTESTER les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;

D'EXPRIMER son désaccord vis-à-vis la révision des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines que les MRC et les municipalités n'ont pas pour la majorité d'entre elles, sans compter les coûts exorbitants à être engendrés;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien informe le MAMOT qu'il désire exprimer son total désaccord plus particulièrement face aux attentes et effets générés suivants :

1. Le document relatif au développement durable des milieux de vie retire la possibilité pour les MRC de justifier l'agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une municipalité s'il reste de l'espace disponible pour accueillir les fonctions prévues ailleurs sur le territoire régional. Il prévoit également l'arrimage des périmètres d'urbanisation avec la croissance anticipée sur 20 ans, la création de zones de réserve et exige la prise en compte de l'ensemble des espaces vacants, à requalifier et à redévelopper, avant de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs. À de nombreuses occasions, les attentes ainsi exprimées dans ce document ont pour effet de limiter injustement le développement des municipalités qui, avec des ressources financières limitées, doivent maintenir leur vitalité économique et les services offerts à la population. Les impacts de la mise en œuvre de ces attentes et orientations à l'échelle provinciale ne sont pas démontrés et les objectifs préconisés peu documentés. Par ailleurs, ils sont diamétralement opposés à l'objectif d'occupation dynamique du territoire.
2. L'attente 1.1.2 du document relatif au territoire et aux activités agricoles a pour effet de contourner un jugement de la Cour Suprême du Canada (Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) c. Théodore Boerboom, et al.) en retirant le privilège pour les MRC d'autoriser plus d'une résidence sur un lot qui était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le tout visant à exiger une autorisation de la CPTAQ ont été rendues applicables sur ce lot. L'adoption d'un document d'orientation ne devrait en aucun cas se substituer à la modification d'une loi ou l'effet d'un jugement et cette façon de procéder pour limiter les constructions en zone agricole se révèle carrément outrageuse.

Les objectifs et attentes liées à l'orientation 3 du même document ont pour effet de transférer aux MRC une partie importante du mandat du MAPAQ. Les MRC sont invitées, via l'arrimage entre leur PDZA et leur schéma d'aménagement et de développement, à favoriser l'émergence de nouveaux modes de production, de transformation et de distribution. Des mesures sont quant à elles exigées pour mettre en valeur la pratique de l'agriculture biologique dans les cas où l'existence de problématiques de nature environnementale, sociale ou sanitaire

justifierait de limiter le développement de l'agriculture conventionnelle. La mise en application et le suivi de ces mesures de la part du monde municipal plutôt que du MAPAQ relèvent de l'utopie et reflètent le désengagement du ministère envers sa propre mission.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien recommande l'abrogation de l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement, adopté en 2011, puisque ses attentes sont reprises dans les projets des OGAT et que sa formulation ne répond pas à l'engagement du gouvernement à communiquer des attentes qui sont formulées le plus clairement possible. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR REFAIRE UNE PLATE-BANDE DU PARC

2017-07-120 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'une dépense au montant de 650.00\$ soit autorisée pour refaire une plate-bande dans le Parc de l'Amitié;

QUE le contrat soit octroyé à Mme Marie-Claire Bisson-Neeser, le tout décrit dans sa soumission du 26 juin 2017. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 2 DISTRIBUTEURS DE SACS POUR CHIENS

Considérant le coût onéreux pour l'achat de 2 distributeurs de sacs de chiens, la dépense est refusée à l'unanimité des conseillers présents.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ENSEIGNES DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enseignes de voirie, soit pour la signalisation, les indications ou autres, sont défraîchies et endommagées;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-121 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 775.00\$ soit autorisée pour le remplacement d'enseignes de voirie sur le territoire. **ADOPTÉE.**

C) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PLANS ET DEVIS AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du *Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Richelieu a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-122 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'abroger la résolution 2017-06-106;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. **ADOPTÉE.**

D) AJOUT DE PIERRE ET NIVELAGE DE LA MONTÉE ROY

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'ajout de pierre et de nivelage de la montée Roy ont été effectués par la Municipalité de Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a une entente de partage des coûts entre nos municipalités respectives à 50% - 50%;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-123 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 2 586.63\$ et en ajoutant le coût du nivelage, soit émis à l'ordre de la Municipalité de Venise-en-Québec sur présentation de la facture. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-124 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. **ADOPTÉE.**

B) DESTRUCTION 2014 À 2017 DE CERTAINS DOCUMENTS D'ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des listes de documents à détruire de 2014 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne veulent conserver aucun de ces documents puisqu'ils sont considérés dans une conservation non permanente;

EN CONSÉQUENCE :

2017-07-125 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les documents présentés dans les listes de 2014 à 2017 soient détruits légalement et qu'un certificat soit émis. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 3 ESCABEAUX

2017-07-126 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 215.00\$ soit autorisée pour l'achat de 3 escabeaux de 3 marches chacune, tel que recommandé dans le rapport annuel du 18 avril 2017 de la Société Mutuelle de Prévention. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

M. Thibert, maire, propose que la municipalité verse une aide financière au montant de 100.00\$ pour le Lave-Auto aux profits des équipes de soccer de Noyan. Lave-auto qui aura lieu samedi le 15 juillet 2017 à l'Hôtel de ville de Noyan. Tous sont invités à les encourager.

2017-07-127 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 100.00\$ soit émis à la Municipalité de Noyan pour le Lave-Auto. **ADOPTÉE.**

11. COURRIER

Aucun courrier.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-07-128 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h35. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière